VALENCIENNES

Est-ce vrai? — M. Jules Grosse, maire de Lecelles, Ferrière-la-Grande, Arrondissement de Valenciennes, blessé, le 3 février dernier, de l'obus par une balle grenesiens dont l'extraction n'avait jamais pu être opérée, s'était fait arracher une dent il y a environ deux mois.

Hier, la balle est tombée dans la bouche de son propriétaire, en même temps que la dent qu'il avait arrachée.

Julien Blampain dit, il y a moment précédent Ferquin, qui, lui, a pu, grâce à la gaîté, à plusieurs personnes, sur les mesures de sa confession et du geste quand il a arraché le morceau de plomb dégonflé logeant dans son estomac.

La réalité de ce fait véritablement fantastique est attestée par un certificat délivré par le docteur Delcoulée. Ajoutons que depuis que la balle est sortie de son ventre, M. Blampain ressent de violentes douleurs à la tête.

Arrestations. — Un belge, Augustin Hainaut, s'est arrêté pour infraction à un arrêté d'expulsion.

Eugène Declerck, 20 ans, rue à Gosselies, a été arrêté pour vol de linge au préjudice de M. Bilaux, au faubourg de Cambrai, chez qui elle était en service.

Brulles. — Dimanche 27 courant a eu lieu à Brulles-les-Marchiennes une réunion dans le but de former une section du syndicat des mineurs d'Anzin.

Au citoyen Moché invité à y prendre la parole était bien voulu répondre à l'appel. Il s'est adressé fait nommer un président et deux assesseurs et un comité qui sera chargé des intérêts de la section.

Ce comité nommé, le citoyen Moché a dit qu'à l'heure actuelle, il n'était plus interdit aux ouvriers de venir et de discuter librement de leurs intérêts au sein du syndicat.

Il a comparé la grève de Vicoigne où les ouvriers n'ont rien obtenu faute d'être unis et la dernière grève du Pas-de-Calais encore présente à la mémoire de tous.

On a ensuite reçu les adhésions au syndicat et la séance s'est effectuée dans la plus grand calme.

AVESNES

Wignehies. — Une ouverture du Wignehies-Fourmies viennent d'adresser la lettre suivante au préfet du Nord :

Les soussignés, ouvriers et patrons, demeurant tous à Wignehies, en l'honneur de porter à votre connaissance qu'ils réprouvent hautement, également les agissements de perturbation, la plupart étrangères au pays et étrangers à ce qui se passe, qui, sous prétexte de revendications ouvrières sont venues fourrer les travailleurs à semer la zizanie entre patrons et ouvriers.

Que, malgré les ces agissements, dont le but politique n'est rien trop évident, les soussignés sont tout disposés à répondre aux vrai des agitateurs, étrangers qui s'engagent à faire de semaine la plus complète.

Que leur intention première n'était pas et n'est pas d'entrer en lutte avec les patrons pour favoriser les entreprises louches des pécheurs au cou trouble, dont l'incapacité en matière économique n'est malheureusement pas notoire :

Qu'en contrarier le désirent de tout cœur voir la bonne harmonie, la parfaite entente entre le capital et le travail régner, comme par le passé, dans la commune ;

Que, dans cet ordre d'idées, les soussignés vous prient, monsieur le préfet, de vouloir bien faire connaître publiquement leurs intentions qui sont, ils l'assurent, aussi franches que formelles.

A cet effet, ils vous demanderaient de faire insérer la présente dans les journaux de la région, voire de tout le Nord à votre choix.

Ils espèrent ainsi contribuer à ramener l'apaisement, sans lequel toute prospérité, tout travail est impossible.

Confiants dans votre sollitude pour la classe ouvrière, ils se disent avec respect, monsieur le préfet, vos très humbles et très reconnaissants administrés.

DUNKERQUE

Grave accident. — Hier matin, vers cinq heures et demie, le sieur Hardy, soldat au 2e de ligne, en garnison à St-Omer, arrivait chez ses parents, rue de la Paix, avec une permission de 24 heures.

Au moment d'entrer chez lui, il butta contre un glaçon et tomba sur le sol, Dans sa chute, Hardy s'est brisé le bras droit.

L'explosion du sloop « Pilote II ». — Voici les noms des dix chalands, bélandres ou bateaux de rivière, qui ont été sérieusement endommagés par l'explosion qui a eu lieu le 23 décembre dans le bassin Kattendyck à Anvers, à bord du sloop « Pilote II » :

L'« Ajonck », patron De Kock ; le « Dorter », patron Triable ; « Herculanum », patron Godu ; « Nicuil », patron Stéhanie ; « Marie-Louise », patron Van Steegmoetel ; «Jonge-Léon», patron Verstraeten ; «Louise», patron, Eug. De Ricker ; « Juanita », patron, Bal ; « Smay », patron Prevost ; « Julia », patron Tabany.

Les huit premiers sont chargés de froment; le 9e, de ciment et le dernier de seigle. Ces bateaux doivent tous débarquer leur chargement pour subir les préparations nécessaires.

Vol. — Un sieur Florimond Lequien, 19 ans, journalier, demeurant à St-Pol-sur-Mer, a été arrêté sur le port, au moment où il volait des cordages, au préjudice de l'Administration des Ponts-et-Chaussées.

Accidents. — Lundi après-midi est entré à l'hôpital, Pierre Victor Lerc, 30 ans, marin à bord du vapeur « Saintonge », amarré bassin du Commerce, qui s'est meurtri un doigt de la main gauche en graissant le machine.

Un peu plus tard, M. Wallaere, Jules, 38 ans, marchand de charbon, en déchargeant de la marchandise, rue des Fossettes, 9, glissa avec un sac et s'est fracturé la cuisse gauche. Il a été admis à l'hôpital.

St-Pol-sur-Mer. — *Grave affaire.* — Nouveaux détails. — Nous avons donné sur l'infanticide de St-Pol-sur-Mer, les détails les plus complets.

Voici quelques renseignements complémentaires.

Le parquet de Dunkerque s'occupe en ce moment de la provenance du fil de fer qui rellait le petit cadavre au pavé. Ce fil a trois millimètres d'épaisseur et par conséquent est assez difficile à manier.

On, on ne peut croire que c'est la fille B... qui a entouré l'enfant de ce gros fil replié en trois fois.

Des recherches ont été faites dans les rues avoisinantes à l'aide d'une pince.

Ces deux faits prendre importance feront peut-être découvrir les complices. Le cadavre de l'enfant qu'on a pu mettre dans le sac du mari du mari.

Grande-Synthe. — Un vol de 20 francs en or a été commis au préjudice du sieur Pollaert Louis journalier, pendant qu'il était à la messe le jour de Noël. Auteur inconnu.

St-Pol-sur-Mer. — Dimanche soir le nommé Auguste Duys, avait quitté Gravelines pour se rendre à St-Pol-sur-Mer afin de travailler à une batellerie. Duys était ivre, il tomba dans la rivière de l'Aa. Heureusement la fille de M. Lambert, brasseur, est accourue à son secours et a pu le sauver. Le malheureux qui allait infailliblement se noyer.

PAS-DE-CALAIS

Calais. — *Tentative de vol.* — Dans la nuit de samedi, des malfaiteurs ont tenté de voler, à l'aide d'effraction, dans M. Olive, bijoutier, rue Lafayette, 140. Pour quelques raisons, ils ont heureusement la fin de M. Lambert, brasseur, est accouru à son secours et a pu le sauver. Le malheureux qui allait infailliblement se noyer.

Grande-Synthe. — Un vol de 20 francs en or a été commis au préjudice du sieur Pollaert Louis journalier, pendant qu'il était à la messe le jour de Noël. Auteur inconnu.

St-Pol-sur-Mer. — Dimanche soir le nommé Auguste Duys, avait quitté Gravelines pour se rendre à St-Pol-sur-Mer afin de travailler à une batellerie. Duys était ivre, il tomba dans la rivière de l'Aa. Heureusement la fille de M. Lambert, brasseur, est accourue à son secours et a pu le sauver. Le malheureux qui allait infailliblement se noyer.

Brulles. — Dimanche 27 courant a eu lieu à Brulles-les-Marchiennes une réunion dans le but de former une section du syndicat des mineurs d'Anzin.

Au citoyen Moché invité à y prendre la parole était bien voulu répondre à l'appel. Il s'adressa fait nommer un président et deux assesseurs et un comité qui sera chargé des intérêts de la section.

Ce comité nommé, le citoyen Moché a dit qu'à l'heure actuelle, il n'était plus interdit aux ouvriers de venir et de discuter librement de leurs intérêts au sein du syndicat.

Il a comparé la grève de Vicoigne où les ouvriers n'ont rien obtenu faute d'être unis et la dernière grève du Pas-de-Calais encore présente à la mémoire de tous.

On a ensuite reçu les adhésions au syndicat et la séance s'est effectuée dans la plus grand calme.

AVESNES

Wignehies. — Une ouverture du Wignehies-Fourmies viennent d'adresser la lettre suivante au préfet du Nord :

Les soussignés, ouvriers et patrons, demeurant tous à Wignehies, en l'honneur de porter à votre connaissance qu'ils réprouvent hautement, également les agissements de perturbation, la plupart étrangères au pays et étrangers à ce qui se passe, qui, sous prétexte de revendications ouvrières sont venues fourrer les travailleurs à semer la zizanie entre patrons et ouvriers :

Que, malgré les ces agissements, dont le but politique n'est rien trop évident, les soussignés sont tout disposés à répondre aux vrai des agitateurs, étrangers qui s'engagent à faire de semaine la plus complète.

Que leur intention première n'était pas et n'est pas d'entrer en lutte avec les patrons pour favoriser les entreprises louches des pécheurs au cou trouble, dont l'incapacité en matière économique n'est malheureusement pas notoire :

Qu'en contrarier le désirent de tout cœur voir la bonne harmonie, la parfaite entente entre le capital et le travail régner, comme par le passé, dans la commune ;

Que, dans cet ordre d'idées, les soussignés vous prient, monsieur le préfet, de vouloir bien faire connaître publiquement leurs intentions qui sont, ils l'assurent, aussi franches que formelles.

A cet effet, ils vous demanderaient de faire insérer la présente dans les journaux de la région, voire de tout le Nord à votre choix.

Ils espèrent ainsi contribuer à ramener l'apaisement, sans lequel toute prospérité, tout travail est impossible.

Confiants dans votre sollitude pour la classe ouvrière, ils se disent avec respect, monsieur le préfet, vos très humbles et très reconnaissants administrés.

DUNKERQUE

Grave accident. — Hier matin, vers cinq heures et demie, le sieur Hardy, soldat au 2e de ligne, en garnison à St-Omer, arrivait chez ses parents, rue de la Paix, avec une permission de 24 heures.

Au moment d'entrer chez lui, il butta contre un glaçon et tomba sur le sol, Dans sa chute, Hardy s'est brisé le bras droit.

L'explosion du sloop « Pilote II ». — Voici les noms des dix chalands, bélandres ou bateaux de rivière, qui ont été sérieusement endommagés par l'explosion qui a eu lieu le 23 décembre dans le bassin Kattendyck à Anvers, à bord du sloop « Pilote II » :

L'« Ajonck », patron De Kock ; le « Dorter », patron Triable ; « Herculanum », patron Godu ; « Nicuil », patron Stéhanie ; « Marie-Louise », patron Van Steegmoetel ; «Jonge-Léon», patron Verstraeten ; «Louise», patron, Eug. De Ricker ; « Juanita », patron, Bal ; « Smay », patron Prevost ; « Julia », patron Tabany.

Les huit premiers sont chargés de froment; le 9e, de ciment et le dernier de seigle. Ces bateaux doivent tous débarquer leur chargement pour subir les préparations nécessaires.

Vol. — Un sieur Florimond Lequien, 19 ans, journalier, demeurant à St-Pol-sur-Mer, a été arrêté sur le port, au moment où il volait des cordages, au préjudice de l'Administration des Ponts-et-Chaussées.

Accidents. — Lundi après-midi est entré à l'hôpital, Pierre Victor Lerc, 30 ans, marin à bord du vapeur « Saintonge », amarré bassin du Commerce, qui s'est meurtri un doigt de la main gauche en graissant le machine.

Un peu plus tard, M. Wallaere, Jules, 38 ans, marchand de charbon, en déchargeant de la marchandise, rue des Fossettes, 9, glissa avec un sac et s'est fracturé la cuisse gauche. Il a été admis à l'hôpital.

St-Pol-sur-Mer. — *Grave affaire.* — Nouveaux détails. — Nous avons donné sur l'infanticide de St-Pol-sur-Mer, les détails les plus complets.

Voici quelques renseignements complémentaires.

Le parquet de Dunkerque s'occupe en ce moment de la provenance du fil de fer qui rellait le petit cadavre au pavé. Ce fil a trois millimètres d'épaisseur et par conséquent est assez difficile à manier.

On, on ne peut croire que c'est la fille B... qui a entouré l'enfant de ce gros fil replié en trois fois.

Des recherches ont été faites dans les rues avoisinantes à l'aide d'une pince.

Ces deux faits prendre importance feront peut-être découvrir les complices. Le cadavre de l'enfant qu'on a pu mettre dans le sac du mari du mari